

Caisse de pensions MOBIL

La fondation de prévoyance proparis a été fondée en 1957 par l’Union suisse des arts et métiers usam dans le but d’offrir aux petites et moyennes entreprises un accès simple à la prévoyance professionnelle. Aujourd’hui, proparis regroupe douze œuvres de prévoyance de différentes organisations professionnelles et associations de PME. La Caisse de pensions MOBIL en fait partie.

La CP MOBIL est la caisse de pensions des associations professionnelles UPSA (Union professionnelle suisse de l’automobile), ASTAG (Association suisse des transports routiers), 2roues Suisse (union professionnelle de la branche deux-roues), carrosserie suisse. Elle dispose d’une connaissance sectorielle incomparable au profit des métiers de la mobilité en Suisse. Elle permet aux entreprises membres et aux per-

sonnes indépendantes de ces quatre associations professionnelles d’assurer la prévoyance professionnelle de manière simple et avantageuse.

Jusqu’à fin 2025, environ la moitié de la fortune était réassurée auprès d’un pool d’assureurs vie suisses, sans risque de placement, mais avec une rémunération garantie. Cette collaboration a pris fin le 31 décembre 2025. La CP MOBIL assume ainsi la responsabilité de la gestion de tous les placements et rentes. L’autonomie offre plus de flexibilité et de transparence et permet d’optimiser davantage la stratégie de placement. L’objectif reste inchangé: garantir des prestations stables et des conditions attrayantes pour les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes.

26.0

Assurés actifs, par rente de vieillesse¹

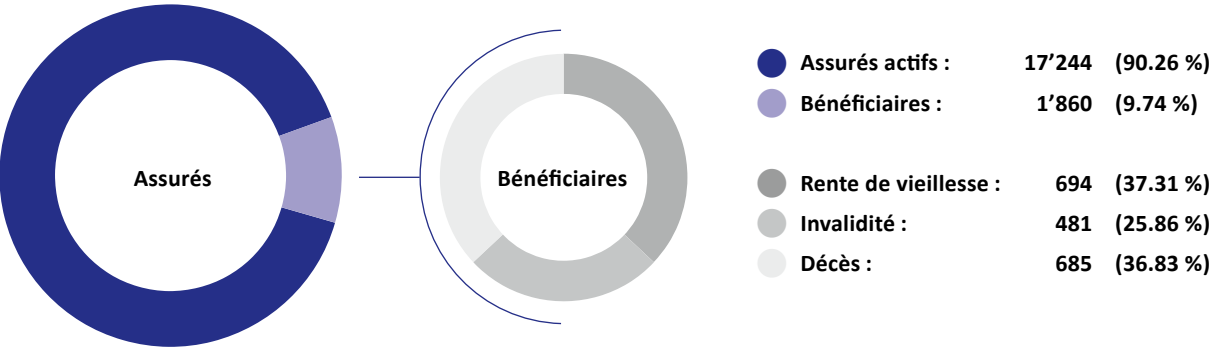
7.2 %

Rendement net sur le total du bilan

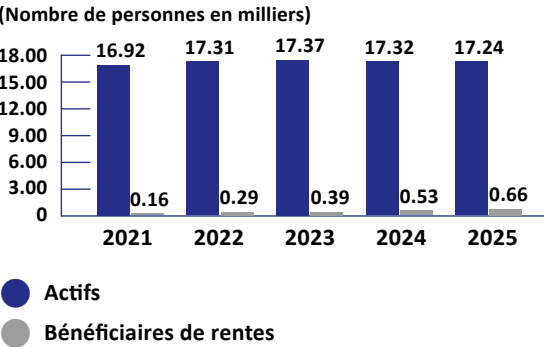
2'177

Entreprises

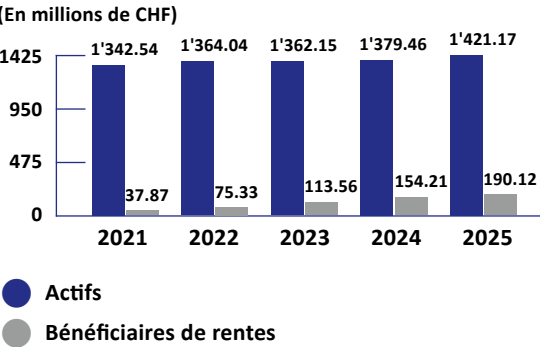
Structure des groupes d'assurés et de bénéficiaires²



Structure actifs/ bénéficiaires de rentes³

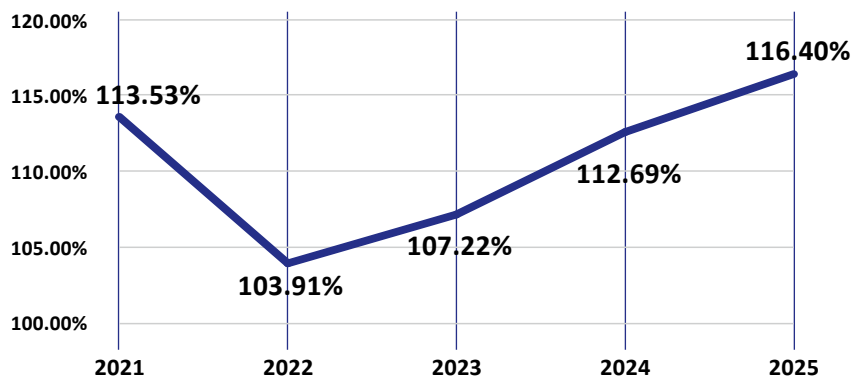


Capital de prévoyance des actifs/ des bénéficiaires de rentes³



¹ ne comprend que les rentes de vieillesse autonomes, sans les rentes pour enfants et les rentes d'orphelins
² le total des bénéficiaires de prestations (rentes de vieillesse autonomes, invalidité et décès) comprend également les rentes pour enfants et les rentes d'orphelins
³ ne comprend que les engagements liés aux rentes gérées de manière autonome

Taux de couverture au 31.12.

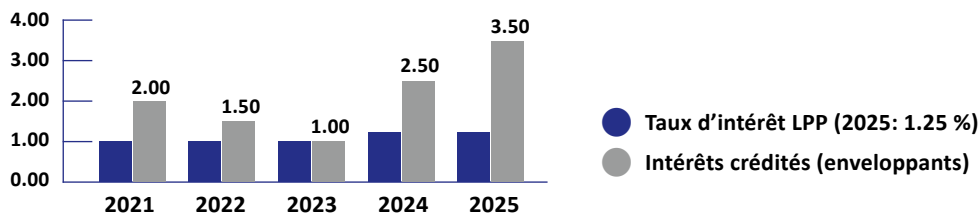


100 %

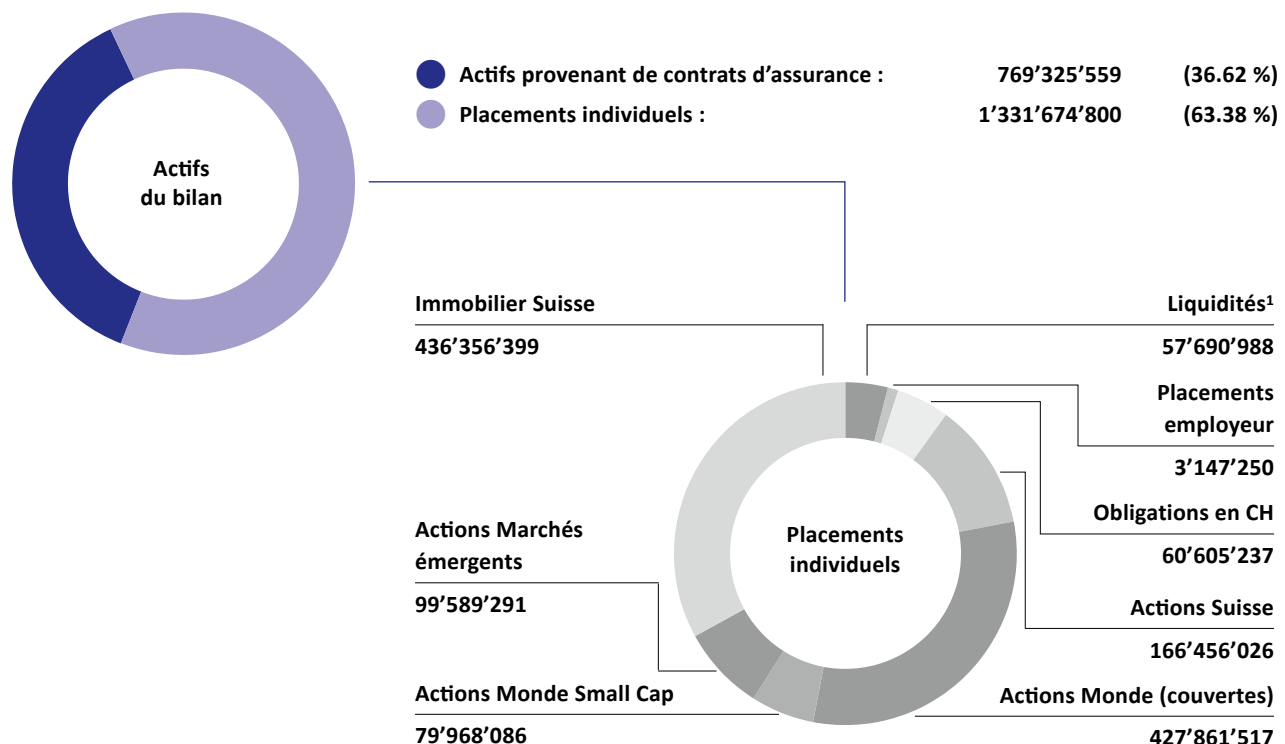
Degré de formation des réserves pour fluctuations de valeurs cibles

Taux d'intérêt LPP/ Intérêts crédités

(en %)



Actifs du bilan en CHF 2'101'000'353

¹ y compris trésorerie et équivalents de trésorerie, créances/prêts, actifs transitoires et autres placements